



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Objet : Arrêté modificatif de délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Bertrand NARCISSE, 8^{ème} adjoint au Maire

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 5 avril 2022 déléguant à Monsieur Bertrand NARCISSE les fonctions suivantes :

- Le logement
- Les relations avec les bailleurs sociaux

Vu l'élection en date du 18 février 2025 de Monsieur Bertrand NARCISSE aux fonctions de 8^{ème} adjoint au Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2025 modifiant le tableau des indemnités attribuées aux membres du Conseil Municipal,

Considérant qu'en application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales et dans un souci de bonne administration des affaires communales, le Maire a la possibilité de réorganiser en cours de mandat les délégations de fonctions conférées aux adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux Délégués.

ARRÊTE

Article 1 : Il est délégué, à compter du 18 février 2025, à **Monsieur Bertrand NARCISSE**, les fonctions suivantes :

- Le logement
- L'habitat indigne
- Les relations avec les bailleurs sociaux et privés
- Le Plan Local de l'Habitat

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télerecours accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Lens ainsi qu'à Monsieur le Trésorier de Lens, Receveur Municipal.

Fait à Loison-sous-Lens, le 19 février 2025.

Notifié le 19 février 2025




Maire,

Daniel KRUSZKA